

Autorisation de négociier — Fondations, sociétés d'aide mutuelle, loges, organismes religieux et autres associations

RÉSOLUTION adoptée par _____

DÉNOMINATION DE L'ORGANISATION/ASSOCIATION

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT : QU'un compte soit ouvert au nom de _____ (l'« Association ») auprès de Scotia iTRADE, division de Scotia Capitaux Inc. (« Scotia Capitaux »).

ET QUE chacune des personnes suivantes

NOMS DES PERSONNES AUTORISÉES

soit, et elle est, par les présentes autorisée, pour le compte de l'Association, à acheter, à vendre (y compris au moyen de ventes ≈à découvert) et à négociier (y compris, sans s'y limiter, par des moyens électroniques conformément aux modalités et conditions énoncées dans la brochure sur les modalités et conditions de Scotia iTRADE et aux modalités et conditions énoncées au recto de ce document, et sous réserve de celles-ci) des actions, des obligations, des débetures, des options et tous autres titres ou marchandises ou contrats s'y rapportant, à la bourse ou ailleurs, pour le compte et aux risques de l'Association, et l'Association ratifie et confirme par les présentes tous les actes et gestes quelconques qui peuvent être posés aux termes de la présente autorisation;

ET QUE tous les actes énumérés ci-dessus et réalisés pour le compte de l'Association soient valides et lient l'Association;

ET QUE la présente autorisation demeure pleinement en vigueur et produise tous ses effets jusqu'à ce qu'un avis écrit de révocation ait été déposé par une partie autorisée pour le compte de l'Association auprès du Service de la conformité de Scotia Capitaux, et qu'il ait été reçu par ce dernier, à son siège social (ou auprès de ses sociétés remplaçantes, cessionnaires ou liquidateurs dans la mesure applicable), laquelle réception doit être confirmée par écrit par le dirigeant désigné compétent de Scotia Capitaux.

Je soussigné(e), signataire autorisé(e), atteste que ce qui précède constitue une copie conforme d'une résolution adoptée par l'Association

le _____, laquelle résolution est pleinement en vigueur et produit tous ses effets sans modification aucune, en date des présentes.

DATE DE LA RÉUNION

Il est en outre attesté que l'Association est organisée et qu'elle existe en bonne et due forme et qu'elle a le pouvoir d'investir dans des titres de quelque nature que ce soit, sur marge ou non, et de négociier ces titres ainsi que de déléguer ses pouvoirs selon ce qu'elle a déclaré dans la résolution ci-dessus. L'Association reconnaît que Scotia iTRADE ne fournit pas de conseils ou de recommandations de placement à ses clients, qu'elle n'établit aucunement les besoins ou objectifs de placement généraux de l'Association ni le caractère convenable des décisions ou opérations en matière de placement que l'Association a prises ou réalisées et qu'elle ne prend en charge aucune responsabilité de conseiller l'Association au sujet de l'un des éléments qui précèdent. L'Association est responsable de ses décisions ou opérations en matière de placement ainsi que des profits ou pertes qui pourraient en résulter et Scotia iTRADE ne tient pas compte de la situation financière, des connaissances ou des objectifs en matière de placement ou de la tolérance au risque de l'Association lorsqu'elle accepte et traite des ordres passés pour le compte de l'Association.

Date _____

TÉMOIN

SIGNATURE DU SECRÉTAIRE OU AUTRE SIGNATAIRE AUTORISÉ

NOM ET TITRE – EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

POSTE OU FONCTION